

# ROGER MARTIN

*Profession Entrepreneur*

Recommandé avec AR  
n°1A 138 716 9474 2

Monsieur le Préfet du  
Département de Saône et  
Loire

Préfecture de Saône et Loire  
196 rue de Strasbourg  
71021 MACON CEDEX 9

N/Réf: MBA/EV/D18L/200220-038

Marché: N°1100036442

RCEA - Branche Sud - Paray - Charolles

Aménagement à 2x2 voies du PR 17+200 au PR 25+870

TOARCSE2

Objet: **Demande d'autorisation temporaire d'exploiter une centrale d'enrobés à chaud**

Dijon,

Le 12 février 2019

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Moktar BEN ABDALLAH, agissant en qualité de Directeur de l'Agence Grands Travaux de :

ENTREPRISE ROGER MARTIN

4 avenue Jean Bertin

Parc Technologique

21000 DIJON

Code APE : 4312 B  
N° SIRET : 391 338 449 00013  
Tél. : 03 80 70 07 70 : Télécopie : 03 80 70 02 80  
N° registre du commerce de DIJON : 391 338 449

ai l'honneur de solliciter l'autorisation temporaire d'exploiter une centrale d'enrobés à chaud sur notre site de Champlecy / Hautefond.

Les enrobés fabriqués, environ 75 000 tonnes, serviront à la création de la 2 fois deux voies de la RN79 sur le tronçon Paray le Monial - Charolles.

AGENCE GRANDS TRAVAUX

Parc Technologique - 4, avenue Jean Bertin - B.P. 77971 - 21079 DIJON CEDEX  
Tél. 03.80.70.20.47 - Fax 03.80.70.20.58 - grands.travaux@rogermartinsa.com  
SIRET 391 338 449 00013

1 / 2

SIEGE SOCIAL :

ROGER MARTIN - 4, avenue Jean Bertin - B.P. 77971 - 21079 DIJON CEDEX

S.A.S. au CAPITAL de 3 080 000 € - SIRET 391 338 449 00013 - CODE APE 4312 B - RCS DIJON 391 338 449 - TVA Intracommunautaire FR 12 391 338 449

Les renseignements se rapportant à cette demande d'autorisation environnementale sont conformes aux dispositions des articles R.181-13 et D.181-15-2 du Code de l'environnement.

Selon les dispositions de l'article R.512-37 du Code de l'Environnement, dans le cas où une installation classée est appelée à fonctionner moins d'un an et que le délai d'instruction « normal » de la demande est incompatible avec celui de réalisation des travaux, le préfet peut accorder sur la base d'un rapport de l'inspection des installations classées une autorisation pour une durée de 6 mois renouvelable 1 fois (soit 1 an au maximum). Cette procédure ne comprend ni enquête publique, ni les consultations prévues aux articles R. 181-23, R. 181-29 et R. 181-38.

Dans le cadre de la présente demande d'autorisation temporaire d'exploiter, nous sollicitons de la part du service des installations classées que soit employée cette procédure « simplifiée » conformément aux dispositions de l'article R.512-37 du Code de l'Environnement.

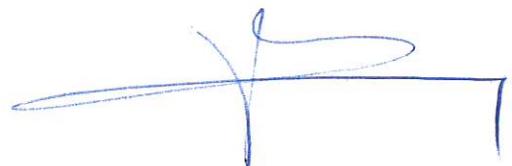
En vertu de l'alinéa 9 de l'article D181-15-2, nous sollicitons l'autorisation de présenter le plan d'ensemble du site au 1/400<sup>ème</sup>.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions de croire, **Monsieur le Préfet**, à l'assurance de notre parfaite considération.

Fait à Dijon,  
Le 12 février 2019

**Moktar BEN ABDALLAH**  
Directeur de l'Agence Grands Travaux



**Pièces jointes** : 4 exemplaires papier et 1 exemplaire en version informatique du dossier de demande d'autorisation environnementale.

AGENCE GRANDS TRAVAUX

Parc Technologique - 4, avenue Jean Bertin - B.P. 77971 - 21079 DIJON CEDEX  
Tél. 03.80.70.20.47 - Fax 03.80.70.20.58 - grands.travaux@rogermartinsa.com  
SIRET 391 338 449 00013

2 / 2

SIEGE SOCIAL :

ROGER MARTIN - 4, avenue Jean Bertin - B.P. 77971 - 21079 DIJON CEDEX